

ORALITE® 5095

Anti-Graffiti Film

ORALITE® 5095 Anti-Graffiti Film est un film fluoropolymère transparent spécialement développé pour protéger les films réfléchissants du graffiti. Avec une durabilité jusqu'à 10 ans, il offre une protection efficace pour les films réfléchissants ORALITE® imprimés et non imprimés. Le nettoyage de la saleté doit d'abord être fait avec une éponge et de l'eau savonneuse. Si cela n'a pas de succès, la zone affectée peut être nettoyée avec ORALITE® 5095REM Graffiti Remove. Veuillez noter les instructions sur la bouteille !

Domaines d'application

- Panneaux de signalisation
- Chantiers
- Circulation et transport
- Publicité et signalisation

Épaisseur totale

- 0.025mm (Valeur moyenne, sans papier de protection ni adhésif)

Matériau frontal

Film en polymère fluoré

Matériau protecteur

Papier siliconé, 143 g/m²

Adhésif

Solvant de polyacrylate

Caractéristiques techniques

DURABILITÉ

Résistance aux produits de nettoyage

Pas de changement

collage sur aluminium, 8 h dans une solution alcaline (nettoyant ménager à 0,5 %) à température ambiante et 65° C

ORALITE® 5095

Anti-Graffiti Film

Durabilité	L'expérience montre que les laminés offrent la même durée de vie que les films réfléchissants sur lesquels ils ont été collés.	
	10	
Garantie de stockage	2 Année(s)	dans l'emballage d'origine, à 20° C et 50 % d'humidité relative
Résistance aux solvants / produits chimiques	Huiles, Carburants, Graisses, Solvants aliphatiques, Acides faibles, Sels et alcalins	avec collage conforme
Rétraction maximale	Rétraction maximale dans le sens de la longueur 0.1 mm Rétrécissement maximal transversal 0 mm	collé sur l'acier FINAT TM 14 collé sur l'acier FINAT TM 14
Résistance à l'eau de mer	Recommandé	collage sur aluminium DIN 50021, après 100 h/ 23° C, pas de changement
Résistance aux températures	Température minimale -40 °C Température maximale 80 °C	collage sur aluminium

PROPRIÉTÉS ADHÉSIVES

Adhésivité de départ	18 N/25 mm	après 24h, sur acier inoxydable Valeur moyenne, FINAT n° 1
Adhésif	Permanent	

TRAITEMENT

Support approprié	Films ORALITE® imprimés et non imprimés
Température de collage	Température minimale 10 °C

ORALITE® 5095

Anti-Graffiti Film

NOTE SUR LE PRODUIT

Le film ORALITE® 5095 Anti-Graffiti peut être utilisé comme laminé de protection pour des films réfléchissants ORALITE® non imprimés, imprimés avec des encres ORALITE® ou laminés avec le film transparent ORALITE® 5061 ou encore le film de lettrage ORALITE® 5081. La surface est protégée par un ruban d'application pour une manipulation plus facile. La surface à encoller doit être sèche et exempte de salissures susceptibles de compromettre l'adhésivité du matériau. Lors de l'application du film ORALITE® 5095 Anti-Graffiti, il convient de veiller à ce que les bandes de film soient collées sans se chevaucher. Vous pouvez trouver de plus amples informations sur la manipulation générale des films ORALITE® dans les instructions de traitement des produits réfléchissants. Procédez au nettoyage des salissures tout d'abord avec une éponge et de l'eau savonneuse. Si cela ne suffit pas, vous pouvez nettoyer la zone contaminée avec le détachant ORALITE® 5095REM Graffiti Remover. Veuillez observer les consignes au dos du flacon. Pour d'autres domaines d'application, l'utilisateur doit tester et évaluer de son propre chef si le produit est adapté et si des risques peuvent survenir en raison de son utilisation. Pour des informations détaillées, merci de consulter les instructions de traitement éditées pour le film réfléchissant en question ou adressez-vous à votre interlocuteur de la ORAFOL Reflective Solutions Division. Tous les produits ORALITE® sont fabriqués dans le cadre d'une production certifiée ISO 9001:2015. La traçabilité des lots est assurée à tout moment grâce au numéro du rouleau.

REMARQUES IMPORTANTES

Lors de l'utilisation de films ORALITE®, il convient de respecter les spécifications nationales. ORAFOL recommande de vous procurer les dispositions à jour auprès de l'organisme compétent près de chez vous et de vous assurer que le produit y est conforme. Veuillez vous adresser directement à ORAFOL pour de plus amples renseignements. Les produits ORALITE® sont tous soumis à un contrôle qualité minutieux tout au long du processus de fabrication. Il est dès lors garanti que les produits sont livrés de qualité commerciale et exempts de défauts de fabrication. Les informations publiées sur les produits ORALITE® reposent sur des études de recherche que la société considère comme fiables. Pour autant, ces informations ne constituent pas des garanties. En raison des diverses possibilités d'usage des produits ORALITE® et du développement constant de nouvelles applications, l'acheteur doit être à même de juger avec soin de l'adéquation et de la prestation du produit pour chaque cas d'utilisation prévu et d'assumer tous les risques associés à cette utilisation. Toutes les spécifications sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. La garantie est exclue pour les applications qui ne figurent pas dans la fiche de données techniques ou qui ne sont pas réalisées conformément aux directives de traitement d'ORAFOL. La durée de vie des panneaux dépend d'un certain nombre de facteurs, tels que le choix et la préparation du support, le respect des directives de traitement recommandées, la zone géographique, les conditions météorologiques ainsi que l'entretien du produit et du panneau fini. La responsabilité d'ORAFOL n'est pas engagée pour les défauts imputables au recours à un support non conforme ou une préparation non appropriée de la surface. Vous pouvez trouver des informations détaillées dans les documents de garantie édités sur www.orafol.com. ORALITE® est une marque déposée de la ORAFOL Europe GmbH